



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 29 septembre 2014

Respect de la charte d'approche des baleines

La saison des baleines touche à sa fin. Les observations de baleines ayant tendance à se concentrer sur des spécimens de plus en plus rares (on compte parfois jusqu'à une vingtaine d'embarcations autour d'un même animal), la direction de la mer Sud océan Indien (DM SOI) invite à la plus grande vigilance et au strict respect des règles de bon sens édictées par la charte d'approche des baleines de 2009.

En effet, le week-end dernier, plusieurs procès-verbaux d'infraction ont été dressés pour non respect de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 protégeant les mammifères marins.

La perturbation intentionnelle incluant la **poursuite** ou le **harcèlement** des animaux dans le milieu naturel sont réprimés par l'article L411-1 du code de l'environnement (contravention de 4^{ème} classe assortie d'une amende d'un montant de 750 €).

La DM SOI rappelle quelques règles élémentaires trop souvent non respectées :

- la mise à l'eau de nageurs avec les mammifères marins en présence de plus de 3 embarcations, est assimilable à de la perturbation intentionnelle ;
- la vitesse des embarcations doit être adaptée à l'approche comme au départ d'une zone où se trouvent des mammifères marins.

Les services de contrôle (brigade nautique côtière, gendarmerie maritime, personnels embarqués à bord des navires à passagers...) seront encore très présents sur le plan d'eau pendant les prochaines semaines.

Contact : Direction de la mer sud océan Indien (DM SOI) : 02 62 90 19 60

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

